



Entretien avec Lucile Thiéfaine Librairie Passerelle Dole (Jura)

Pouvez-vous nous expliquer comment la loi Lang structure et préserve l'ensemble du marché du livre ?

Cette loi garantit une grande justice pour les lecteurs et une grande justesse pour les éditeurs. Les réseaux de distribution sont préservés et les lecteurs sont égaux devant l'offre éditoriale. Cette loi permet également une grande pluralité dans la création éditoriale et assure une concurrence uniquement qualitative. De façon plus générale, **la loi Lang protège le marché d'une production et d'un commerce mondial délirant, qui se plie à des règles purement financières et capitalistes.** Elle appuie sur le fait que c'est un produit culturel et non un produit de consommation.

Vous qui avez commencé votre activité sous l'égide de la loi Lang, la considérez-vous comme acquise ou comme une cause qu'il faut constamment veiller à défendre ?

C'est une cause qu'il faut constamment défendre. Le modèle français est envié par nos confrères frontaliers et anglo-saxons. **La loi Lang va à l'encontre de l'air du temps, du tout monnayable, et est donc sans cesse menacée du fait de sa nature-même.**

Quelles libertés dans l'exercice de votre métier ont été possibles grâce à la loi Lang ?

C'est justement l'absence de liberté qui est confortable : nous n'avons pas à nous poser la question du prix, mais uniquement celle de la marge (négociée avec l'éditeur). Le système de reprise des invendus laisse une marge de manœuvre assez conséquente.

Selon vous, le public a-t-il une bonne connaissance de l'existence de la loi sur le prix unique du livre ?

Non, cette loi est très méconnue. Encore aujourd'hui, soit 40 ans après la promulgation de la loi, nous devons toujours en expliquer les principes à certains de nos clients.

Selon vous, à quoi ressemblerait le secteur du livre sans l'instauration de la loi ?

Il serait traité selon les lois du marché : les plus gros tireraient les prix vers le bas et les plus faibles fermeraient. Par ailleurs, l'offre commerciale se concentrerait sur les titres les plus vendeurs et s'en retrouverait appauvrie. **Ça ne laisserait aucune chance aux petits éditeurs de percer, ni aux petits libraires de concurrencer les plus gros.** Par conséquent, les premières librairies à fermer

seraient celles des petites villes et des espaces ruraux, ainsi que celles des quartiers défavorisés des grandes villes. Tout serait concentré dans le centre des métropoles et sur Internet ; la culture s'éloignerait encore plus des secteurs défavorisés.

Quels devraient être selon vous les évolutions et axes d'amélioration de la loi Lang ?

Elle devrait être enseignée à l'école et faire l'objet de publicité à la télévision (sans stigmatiser la partie de la population qui est très attachée à ce média). Elle devrait aussi informer les auto-éditeurs qui ne vendent que sur Internet, et les obliger à vendre aux libraires à l'unité. Nous faisons de plus en plus face à des refus de vente (à l'unité notamment) venant de gens qui ne vendent que via leur site. De même, Amazon, qui publie des livres en exclusivité devrait être obligé de fonctionner comme un éditeur traditionnel puisque ses publications ne sont pas accessibles aux librairies. Le refus de vente est autorisé entre professionnels mais interdit aux particuliers. Le libraire se retrouve donc en porte-à-faux puisqu'il doit refuser la vente à son client alors que c'est son fournisseur qui la lui refuse.





Entretien avec Lucile Thiéfaine Librairie Passerelle Dole (Jura)

Quel sont les enjeux actuels et les défis à venir pour la librairie indépendante ?

Les enjeux sont d'abord culturels. Les librairies tendent à devenir de véritables pôles culturels référents dans leur ville. Un espace ouvert à toutes sortes d'animations culturelles et artistiques, voire aussi sociales et solidaires avec l'accueil notamment d'associations : jeux, crochet, écriture, enseignement de langues, conférences, etc. **Puisque les livres « parlent » de tout et à tous, c'est un media qui s'applique à une infinité de causes et de combats.**

Les enjeux sont également commerciaux, il ne faut jamais négliger la fragilité de la trésorerie d'une librairie et sans cesse se battre contre la vente en ligne qui dématérialise les liens humains et le service de proximité. Le livre doit rester « autre chose qu'une chose ». Il faut sans cesse se battre sur les marges, le coût des transports (et leur fiabilité), peut-être imaginer un système de coopérative entre les librairies d'une même zone géographique.

En quoi est-il important de célébrer et communiquer autour des 40 ans de la loi Lang ?

C'est montrer son efficacité sur la durée et son nécessaire maintien. **Il faut insister sur le fait que c'est grâce à cette loi que les librairies perdurent et continuent d'ouvrir en France.**

